



## COMMUNIQUÉ

*Pour diffusion immédiate*

---

### LOCATAIRES, SOYEZ VIGILANTS ET VIGILANTES

---

Joliette, le 30 janvier 2017-Action-Logement Lanaudière est extrêmement déçu de la Régie du logement qui a décidé cette année, de ne pas publier les indices d'estimation des augmentations de loyer permettant d'évaluer une hausse de loyer. Bien que ces indices ne prenaient pas en compte les taxes et les dépenses d'immobilisation, ils étaient un outil fort intéressant pour les locataires afin de négocier auprès de leurs propriétaires. Cette année, les locataires devront faire preuve d'une grande vigilance afin de ne pas se faire flouer.

Les locataires manquent d'informations pour bien évaluer si une augmentation de loyer est raisonnable puisque le propriétaire ne leur donnera bien souvent pas les informations nécessaires pour prendre une décision éclairée, par exemple, la hausse du coût des assurances et les coûts de réparations. Dans ces circonstances, l'organisme est inquiet que des locataires s'empêchent de contester une augmentation par peur et par manque d'arguments.

Action-Logement Lanaudière invite les locataires insatisfaits à faire valoir leurs opinions et à porter plainte auprès de la Régie du logement afin que les indices d'estimation des augmentations de loyer soient remis en place par celle-ci. Elle invite aussi ceux-ci à porter plainte au Ministre responsable des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux.

L'organisme rappelle aux locataires qu'ils doivent donner leurs réponses dans les 30 jours suivant la réception de l'avis d'augmentation de loyer et de modification d'une autre condition au bail, sans quoi leurs baux seront renouvelés automatiquement avec l'augmentation indiquée, et s'il y a lieu, les autres modifications.

Action-Logement Lanaudière offrira une séance d'information gratuite sur les augmentations de loyers le mercredi 8 février 2017, à 13h30 au 190, rue Montcalm à Joliette dans la salle **Noël-Lacas** pour les locataires désireux de mieux connaître leurs droits et obligations quant à ce sujet. Une confirmation de votre participation serait grandement appréciée par téléphone au 450-394-1778 ou au numéro sans frais au 1-855-394-1778,

Renseignements : Amélie Pelland  
Coordonnatrice  
Action-Logement Lanaudière  
450-394-1778  
Sans frais : 1-855-394-1778